Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 037-213702335-20260923-2026_09_23_32-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 23 septembre 2026 a été convoqué le 17 septembre 2026.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 23 septembre 2026, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Olivier CONTE, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Alain DELANCHY, Gamze AK, Mickaël CHAPEAU, Laurence LEFEVRE, Pascal TOSCH, Olivier BLAIN, Jeanine METAIS, Christian BONNARD, Alain GARCIA, Thierry LEFEVRE, Stéphane AUDUSSEAU, Sandrine ZASSO, Isabelle LE FERON DE LONGCAMP, Aurélia DRAPEAU, Angélique LAROCHE, Amélie DUMONT, Cécile BICHON, Régis DUROUCHOUX, Mounir HABIB, Raphaël BICHON, Michel SOULAS, Cyrille JEANNEAU, Aïcha SELATNA, Elise TESSON, Thomas DELPLACE

Avaient donné pouvoir :

Mukerrem AK	**procuration à AK Gamze**
Yamna BRIMOU	**procuration à Mickaël CHAPEAU**
Abderahmane DJIBAOUI	**procuration à Cyrille JEANNEAU**
Marylee HERVET	**procuration à Eloïse DRAPEAU**

Absents : Benoît SANCHEZ, Nadia YAHYA-BEY

Secrétaire de Séance : Eloïse DRAPEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

N° 2026 09 23-32

OBJET : MANDAT DE VENTE ET NOTAMMENT DE VENTE INTERACTIVE DANS LE CADRE DE LA CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER SIS 33 RUE PIERRE SEMARD, CADASTRE SECTION BC N° 139

RAPPORTEUR : Monsieur Alain DELANCHY

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article-L.2241-1,
Vu le Code général des Propriétés des Personnes Publiques (CG3P) notamment les articles L2221-1 et L.2241-1,
Vu l'avis de la Commission « Administration Générale – Urbanisme » en date du 16 septembre 2026,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,
Vu le mandat de vente simple ci annexé,
Vu le mandat de vente interactive avec exclusivité ci-annexé,

Considérant que la commune est propriétaire d'un bien sis 33 rue Pierre Sémard, constitué d'un immeuble de 148 m² environ sur trois niveaux, à usages commercial et d'habitation comprenant :

- au rez-de-chaussée, un local commercial, un espace cuisine, un WC et une salle sous verrière,
- au premier étage, un appartement de deux pièces, cuisine, cabinet de toilette,
- au deuxième étage, un appartement de deux pièces, cuisine, débarras,

Le tout figurant au cadastre section BC n° 139,

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 037-213702335-20260923-2026_09_23_32-DE

Considérant que ce bien libre de toute occupation fait partie du domaine privé de la commune et ne nécessite donc pas de déclassement,

Considérant que la commune n'a pas de projet d'intérêt général sur cette parcelle et qu'elle n'y projette pas d'usage à terme,

Considérant que la commune souhaite céder son foncier n'ayant plus de vocation spécifique,

Considérant que dans cette démarche la commune souhaite s'adjoindre les services d'un professionnel de l'immobilier ayant une bonne connaissance du marché foncier local,

L'exposé d'Alain Delanchy entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de donner mandat de vente et notamment de vente interactive, à l'office notarial de Maître Morin, sis 16 rue Ethel et Julius Rosenberg à Saint-Pierre-des-Corps, afin de rechercher un acquéreur pour le bien appartenant à la Commune de Saint-Pierre-des-Corps sis 33 rue Pierre Sémard à Saint-Pierre-des-Corps,

APPROUVE les modalités des mandats de vente présentés par l'office notarial de Maître Morin relatives à la vente du bien immobilier concerné, tel qu'annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.

PREND ACTE qu'il sera de nouveau appelé à se prononcer sur ce dossier une fois un accord trouvé entre les futures parties.

VOTES : **POUR 25**
CONTRE 6 (Michel SOULAS, Cyrille JEANNEAU, Aïcha SELATNA, Elise TESSON, Abderahmane DJIBAOUI, Thomas DELPLACE)

Délibération adoptée à la majorité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 23/09/2026

Signé électroniquement par : Eloise DRAPEAU
Date de signature : 01/10/2026
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 01/10/2026
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire